
◇ *Procès-verbal du conseil communautaire* *du 17 Octobre 2023* ◇

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,

Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON (*Arrivée au point 3*), Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

Le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

Le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

Le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :

Didier PINOT.

L'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :

Laurent PEREZ.

Stéphane HEYRAUD salue les membres présents et procède à l'appel.

Il fait procéder à l'élection du secrétaire de séance. L'assemblée élit à l'unanimité Laurent PEREZ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Installation du nouveau délégué de la commune de Graix

A la suite de la démission de M. Stéphane EXBRAYAT, de son mandat de Maire de Graix, et conformément à l'article L 273-10 du Code électoral, Monsieur le Président procède à l'installation de M. Philippe ROYET, nouveau Maire, en tant que délégué titulaire.

2. Compte-rendu des décisions du Président et du Bureau prises par délégation du Conseil Communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président donne lecture des décisions du Président et du Bureau, prises depuis le 12 décembre 2022 dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

- **Président :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
DP_2022_024	12/12/2022	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de la Loire, pour le projet de Contrat Territoire-Lecture, pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2022_025	13/12/2022	Dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 50 % auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'appel à partenariat 2023 « Sport Nature », pour le projet de création d'un Espace Sports d'Orientations (ESO) permanent à Burdignes.
DP_2023_001	01/02/2023	Rénovation thermique de la Maison du Châtelet : dépôt d'une demande de subvention auprès du SIEL-TE dans le cadre de « Révolution 2023 » pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_002	09/02/2023	Requalification complète d'une ancienne friche industrielle « Ex-Ebénoïd » située à Bourg-Argental : dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_003	10/02/2023	Rénovation thermique, réhabilitation, accessibilité et modernisation de la Maison du Châtelet : dépôt d'une demande de subventions auprès du Fonds Vert dans le cadre de l'aide liée à la mesure n° 11 du programme : « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_004	10/02/2023	Rénovation thermique, réhabilitation, accessibilité et modernisation de la Maison du Châtelet : dépôt d'une demande de subventions auprès de l'Union Européenne dans le cadre du « FEDER 2022 » pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_005	14/03/2023	Attribution d'une gratification à un stagiaire accueilli à la Crèche Youpilat d'un montant de 500 € nets de charges (cinq cents euros nets de charges)

DP_2023_006	29/03/2023	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit FONDS VERT - axe 3 recyclage foncier » pour les taux et les montants les plus élevés possibles pour le projet de requalification complète d'une ancienne friche industrielle « Ex-fourmilière » située à St-Sauveur-en-Rue
DP_2023_007	06/04/2023	Déclaration sans suite de la procédure de passation de la délégation de service public ayant pour objet la gestion du service public des établissements d'accueil petite enfance de Saint-Genest-Malifaux, de Planfoy et de Jonzieux, pour motifs d'intérêt général tenant à une incertitude juridique affectant la procédure de passation
DP_2023_008	06/04/2023	Dépôt d'une demande de subvention, pour un montant de 13.500,00 €, auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets Petites Villes de Demain pour le projet de qualification d'une stratégie habitat et foncier destiné à mettre en œuvre les actions du Programme Local de l'Habitat
DP_2023_009	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et la SARL ALIX OPTIQUE
DP_2023_010	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide à l'investissement matériel « économie de proximité » entre la CCMP et la SARL ALIX OPTIQUE
DP_2023_011	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et l'Entreprise Individuelle « Bulle de douceur »
DP_2023_012	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide à l'investissement matériel « économie de proximité » entre la CCMP et la SARL CAP OXYGENE
DP_2023_013	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et la SAS GIDP Gravure Industrielle
DP_2023_014	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide à l'investissement matériel « économie de proximité » entre la CCMP et la SARL Le Templier
DP_2023_015	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et la SNC CHORAIN
DP_2023_016	10/07/2023	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit FONDS VERT - mesure transverse : Appui à l'ingénierie » pour les taux et les montants les plus élevés possibles, pour l'étude de faisabilité sur l'autoconsommation collective
DP_2023_017	17/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring d'un montant de 500 € à Mme LIV COUPAT, licenciée au club du Bessat Sport d'Hiver et membre de l'Équipe de France Junior de ski de fond

DP_2023_018	17/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring d'un montant de 500 € à M. SABIN COUPAT, licencié au club du Bessat Sport d'Hiver et membre de l'Équipe de France du Team Nordic Expérience
DP_2023_019	17/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring à l'association « la Roue des Grands Bois » pour l'organisation de la 13 ^{ème} édition de la Ronde des Grands Bois 2023 le 27 août 2023 à St Genest-Malifaux, d'un montant de 500 €
DP_2023_020	25/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring d'un montant de 300 € aux représentants légaux de Melle Estelle MICHEL, licenciée au club de BMX Speed Racing de St Genest-Malifaux, pour sa participation au Championnat du Monde
DP_2023_021	13/09/2023	Modification de l'échéancier concernant l'aide « Avance remboursable » octroyée à la SARL L'USINE A BOIS et report des échéances du 15/03/2023 au 15/12/2023 à compter du 15/01/2024
DP_2023_022	20/09/2023	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mesure II du plan « Destination France » pour les taux et montants les plus élevés possibles pour le projet de mise en tourisme de l'exposition Louis Bancel, à Bourg-Argental, projet inclus dans la rénovation de la Maison du Châtelet

- **Bureau :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2022_76	22/12/2022	Conclusion d'un compromis de vente pour les parcelles AN487,105, 361,429 et une partie de la 535, situées sur la ZI du Péroux à Bourg-Argental, à la Maroquinerie MBA, ou à toute entité économique qui viendrait se substituer à elle, sur la base d'un prix au m ² de 25 € HT par m ² de surface utile
B_2023_1	10/01/2023	Attribution d'une subvention de 100 € à M. et Mme André GEOURJON dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le maintien du classement en 2 épis de son hébergement touristique à La Versanne
B_2023_2	10/01/2023	Attribution d'une subvention de 103,50 € à M. Emile CHORAIN dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le classement en 2 étoiles de son hébergement touristique à Marlhes
B_2023_3	10/01/2023	Attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Course d'Orientation pour la 42ème édition du festival d'orientation O'bivwak
B_2023_4	10/01/2023	Navette du Réseau de Lecture Publique : Convention de partenariat avec la structure d'insertion « Ondaine Agro », pour une durée de 6 mois
B_2023_5	10/01/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à M. et Mme BALTHAZARD Sylvain, commune de Jonzieux
B_2023_6	10/01/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à M. CARROT Jonathan et Mme GAY Coraline, commune de Marlhes

B_2023_7	10/01/2023	Convention de diffusion des données de l'étude ECR environnement des zones humides avec le Syndicat des Trois Rivières
B_2023_8	10/01/2023	Attribution d'une subvention de 2.000 € à un propriétaire occupant (autonomie) dans le cadre du secteur diffus (fin du Programme d'Intérêt Général Départemental) et accord de l'aide au montage du dossier d'un montant de 200 €, sous réserve de l'éligibilité du projet
B_2023_9	07/02/2023	Attribution d'aides individualisées à l'inscription en écoles de musique pour un montant total de 7.432 €
B_2023_10	07/02/2023	Attribution d'une subvention de 300 € à Mme CHARRIER Karine, Assistante Maternelle à domicile
B_2023_11	07/02/2023	Convention annuelle de participation financière avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire (ALEC42) avec une participation à hauteur de 11 012,40 €
B_2023_13	07/02/2023	MAM du Bessat : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine public (RODP) avec l'association Mam'ami'a afin de ne pas appliquer l'augmentation de la redevance en 2023
B_2023_14	28/02/2023	Par délégation du Conseil Communautaire du 8 novembre 2022 : - Route forestière des Grands Bois : attribution des marchés de travaux à l'entreprise MAZET TP pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Lot n°1 – création de 1.900 ml, pour un montant de 27.550 € H.T, ○ le Lot n°2 – rénovation de 5.600 ml, pour un montant de 74.110 € H.T, ○ le Lot n°3 – carrefour RD1082, pour un montant de 15.930 € H.T, ○ le Lot n°4 – rampe béton, pour un montant de 14.200 € H.T, soit pour un montant total de 131.790 € HT.
B_2023_15	28/02/2023	Via Fluvia : acquisition de terrains au GFF Monnetier et autorisation de passage avec une valeur vénale du terrain acquis fixée à 0,35€/m ²
B_2023_16	28/02/2023	Attribution d'une subvention de 5.000 € à un propriétaire occupant dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé
B_2023_17	28/02/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. COURBON Sylvain et Mme PEYRACHE Solène, commune de Marlhes
B_2023_18	28/02/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. et Mme QUERAT Adrien, commune de Marlhes
B_2023_19	28/02/2023	Renouvellement de la convention avec l'association « La Compagnie des Etoiles de Gimel » pour la promotion touristique du pôle trail de St Régis-du-Coin avec une participation annuelle à hauteur de 3.700 €

B_2023_20	28/02/2023	Convention de partenariat 2023 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat avec une participation financière de fonctionnement d'un montant maximum de 8 232 €
B_2023_21	28/02/2023	Convention de partenariat 2023 avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) avec un soutien de la CCMP de 1000 € par personne financée par l'ADIE (en création d'entreprise, en développement d'activité ou en mobilité salariée) plafonné à 10 000 € pour l'année 2023
B_2023_22	28/02/2023	Annule et remplace la délibération n° B_2022_72 du 29/11/2022 - Aires de conteneurs : Convention de maîtrise d'ouvrages déléguée avec la commune de St Romain-les-Atheux avec une participation financière à hauteur de 7.870 €
B_2023_23	02/05/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. BROGERE CHEYNET Loïc, commune de Marlhes
B_2023_24	02/05/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. BERGER Sylvain et Mme COURBON Lauriane, commune de Jonzieux
B_2023_25	02/05/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 400 € au Club Omnisports de Tarentaise pour l'organisation de la 4ème édition du Tarentaise COT Challenge
B_2023_26	02/05/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.000 € au Comité des fêtes et d'animation de Jonzieux pour l'organisation du championnat cycliste Auvergne Rhône-Alpes de l'Avenir
B_2023_27	02/05/2023	Renouvellement pour une année de la convention de contrat de licence Monde des Pentes, avec une redevance fixe de 2.200 € HT
B_2023_28	02/05/2023	Attribution de 2 aides individualisées complémentaires à l'inscription en écoles de musique pour un montant total de 303 €
B_2023_29	02/05/2023	Bulletin d'informations communautaire : Signature de la convention de régie publicitaire
B_2023_30	02/05/2023	Attribution de 6.000 € de subventions à 3 propriétaires occupants (autonomie) et de 2.000 € à 4 propriétaires occupants (économie d'énergie) dans le cadre du secteur diffus (fin du Programme d'Intérêt Général Départemental)
B_2023_31	02/05/2023	Attribution d'une subvention de 500 € au propriétaire occupant (économie d'énergie) dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental n°2
B_2023_32	02/05/2023	Attribution de 21.000 € de subventions aux 5 propriétaires occupants dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé du Plan Local de l'Habitat des Monts du Pilat
B_2023_33	02/05/2023	Autorisation de signature de la convention d'avenant FEDER Massif Central – Action « Développement d'un service vélo »
B_2023_34	02/05/2023	Signature de la convention de subventionnement dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'ANCT

B_2023_35	02/05/2023	Convention relative au programme d'intervention Epures sur les impacts de la loi Climat et Résilience sur les documents de planification sur le territoire des Monts du Pilat entre la CCMP et les Communes
B_2023_36	02/05/2023	Aménagement de la route forestière des Grands Bois : signature de conventions d'autorisation d'implantation d'ouvrages et de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrages pour aménagements sur des parcelles appartenant à des tiers
B_2023_37	02/05/2023	ZA de Marlhes : cession de la parcelle n° BI009 située sur la ZA de Marlhes, à la SCI en cours de constitution par M. Alexandre GONON (de l'entreprise GONON Charpentes) ou toute autre entité qui viendrait se substituer à elle pour le portage du projet, pour une surface de 555,50 m ² , au prix de 26,50 €/HT m ² soit 14 720,75 € HT
B_2023_38	02/05/2023	Acquisition de la parcelle AC 404 située sur la Commune de Saint Sauveur-en-Rue appartenant à Messieurs Charles VACHER et Jacques VACHER, pour une surface de 43m ² , au prix de 200,00 € nets vendeur
B_2023_39	02/05/2023	Attribution du marché de travaux – ZA de St Sauveur-en-Rue à l'entreprise MAZET TP, pour un montant de 50 431,20 € H.T.
B_2023_40	02/05/2023	Par délégation du Conseil Communautaire du 28 mars 2023 : - Règlement d'aide du dispositif de soutien aux habitants pour l'acquisition de vélos : validation des modalités de dépôt des demandes
B_2023_41	13/06/2023	Attribution de subvention « Bonus Vélo » à 12 particuliers pour un montant total de 2.399,60 €
B_2023_42	13/06/2023	Navette du Réseau de Lecture Publique (RLP) : renouvellement, pour une durée de 6 mois, de la convention de partenariat avec la structure d'insertion « Ondaine Agro »
B_2023_43	13/06/2023	Convention avec la Mairie du Bessat pour la gestion du site de la Croix de Chaubouret
B_2023_44	13/06/2023	Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Loire– 2023/2025
B_2023_45	13/06/2023	Convention de partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes
B_2023_46	13/06/2023	Convention avec le SIEL-TE Loire pour l'éclairage public la Zone d'Activité en cours d'aménagement à St Sauveur-en-Rue
B_2023_47	11/07/2023	Attribution de subventions « Bonus Vélo » à 31 particuliers pour un montant total de 5.759,59 €
B_2023_48	11/07/2023	Signature d'une convention avec la commune de Bourg-Argental (Camping municipal) pour le service de location vélos

B_2023_49	11/07/2023	Attribution d'une subvention de 3.000 € au propriétaire occupant dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé du Plan Local de l'Habitat des Monts du Pilat
B_2023_50	11/07/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier : M. Eric MALAURE et Mme Delphine BONNET, commune de Graix
B_2023_51	11/07/2023	Attribution d'une aide individualisée complémentaire à l'inscription en écoles de musique pour un montant de 127 €
B_2023_52	11/07/2023	ZA des 3 Pins à St Genest-Malifaux : accord de principe, dans l'attente de réception du document d'arpentage définitif, sur la cession d'une parcelle à la société MGC Constructions, au prix de 26,50 €/HT m ² pour une surface utile approximative de : 2.770 m ²
B_2023_53	05/09/2023	Attribution de subventions « Bonus Vélo » à 12 particuliers pour un montant total de 2.180 €
B_2023_54	05/09/2023	Attribution de 15 084.28 € de subventions aux 4 propriétaires occupants dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé du Plan Local de l'Habitat des Monts du Pilat
B_2023_55	05/09/2023	Attribution de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental (dossiers en secteur diffus) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 750 € pour les travaux et de 943 € pour l'aide à l'ingénierie aux propriétaires occupants (économie d'énergie) dans le cadre du secteur diffus, ○ 400 € pour les travaux et de 5 000 € pour l'aide à l'ingénierie aux propriétaires occupants (autonomie) dans le cadre du secteur diffus.
B_2023_56	05/09/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. Jacques BRUNON, commune de Marlhès
B_2023_57	05/09/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. et Mme BAROUX Michel, commune de Marlhès
B_2023_58	05/09/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.000 € à l'association « Foulée du Haut-Pilat » pour l'organisation du Trail du Haut-Pilat à St Genest-Malifaux
B_2023_59	05/09/2023	Convention de partenariat avec l'entreprise Technofun by MDL MECA – site de dévalkart à Graix
B_2023_60	05/09/2023	Avenant n°1 – Convention de partenariat « Actions d'animation et de communication pour le projet de Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône »
B_2023_61	05/09/2023	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le poste de chargé de coopération CTG
B_2023_62	05/09/2023	Convention d'objectifs et de financement année 2023 concernant l'Espace socio Culturel de la Déôme avec la CAF, la Commune de Bourg-Argental et le Département de la Loire

B_2023_63	05/09/2023	Avenant à la convention de partenariat avec l'association Ondaine Agro pour la navette Réseau de Lecture Publique pour la révision du montant de la prestation une fois par an au 1 ^{er} janvier de chaque année, en fonction de la hausse du SMIC
B_2023_64	05/09/2023	Maison du Châtelet : approbation des contenus des avenants définitifs à la convention de maîtrise d'ouvrages déléguée et de groupement de commande de maîtrise d'œuvre et autorisation du Président à les signer
B_2023_65	05/09/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.500 € à l'association Solidarité Paysans 42 pour l'année 2023 pour l'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté sur les Monts du Pilat
B_2023_66	05/09/2023	Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Loire avec une prise en charge du résiduel à charge des participants aux frais pédagogiques à hauteur de 35 € pour chacune des deux formations organisées en 2023 par la Chambre d'agriculture de la Loire sur le territoire
B_2023_67	05/09/2023	Convention de partenariat pour le dispositif « Toits ressources » avec le Parc naturel régional du Pilat avec participation financière à hauteur de 3 600 € étalés sur 2023 et 2024

Le Conseil prend acte des décisions prises par délégation.

3. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter la carrière des Gottes présentée par la société Delmonico Dorel Carrières

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la CCMP a été saisie par le préfet de la Loire par courrier en date du 28 septembre 2023, reçu le 2 octobre 2023, l'appelant à faire connaître son avis sur la demande mentionnée en objet. Monsieur le Président propose à l'assemblée d'émettre l'avis suivant :

« L'exploitation de la carrière des Gottes sur les territoires des communes de Colombier et de Saint-Julien-Molin-Molette, vient de franchir les 50 ans d'existence. Cette exploitation, voulue par les autorités administratives de l'époque et les élus locaux, permet d'assurer l'approvisionnement en matériaux de qualité, de nombreux chantiers du bâtiment, des travaux publics, agricoles, forestiers et particuliers.

Ces matériaux de roche dure, extraits de la carrière des Gottes, disposent de qualités d'usage particulières qui en font un produit très recherché pour les revêtements routiers.

Ils permettent aussi de répondre aux besoins formulés par les maîtres d'ouvrage, publics comme privés, notamment dans la construction ou les activités en milieu naturel (agriculture – viticulture – sylviculture...).

Le mode d'exploitation de la carrière des Gottes, qui est soumis aux conditions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) revêt donc un intérêt général pour l'approvisionnement de notre territoire et des territoires proches en roche massive et en granulats de bonne qualité, celle-ci étant identifiée comme telle dans le Schéma Régional des Carrières.

Dans la demande d'autorisation de poursuite et d'extension d'exploitation présentée, nous observons :

I - une nette amélioration des conditions d'exploitation à la fois sur :

- le programme d'activité du carrier,
- les mesures de réduction des pollutions (bruit et poussières) par une baisse du nombre de passages, des lavages répétitifs des camions et des engins du chantier, et une pollution lumineuse très limitée,
- les investissements majeurs pour la limitation des nuisances de passage, par le remplacement des véhicules diesel par des véhicules au gaz, le balayage régulier des routes notamment en centres bourgs des communes d'assises, traversées par des camions couverts,
- la mise à disposition auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'une réserve d'eau de 1 000m³ (mille mètres cubes), présente sur site pour le process, pour lutter contre les éventuels incendies.

2- une amélioration de la prise en compte de la biodiversité et de la protection de l'environnement par rapport à l'autorisation annulée de 2020, avec :

- la réduction importante de la surface de défrichement (-43%),
- la diminution de l'emprise concernée par l'extension de l'exploitation, en excluant les secteurs où des destructions d'habitats protégés en résulteraient,
- une récupération des lixiviats et un retraitement des eaux en compatibilité avec le milieu récepteur,
- la mise en œuvre d'actions de suivi du site par la signature de conventions avec des associations environnementales.

Enfin, au regard des compétences de la CCMP, il paraît important de souligner que l'exploitation de cette carrière :

- génère plus de 20 emplois directs auxquels il faut ajouter un nombre important d'emplois induits par la présence, entre autres, d'entreprises de travaux publics sur notre territoire,
- répond aux besoins en matériaux de ces mêmes entreprises, et réduit, par la même, les coûts de transport et donc l'impact carbone de ces dernières,
- assure une forme de solidarité réciproque avec les territoires voisins dans leur approvisionnement.

Considérant ce qui précède, la carrière des Gattes apparaît comme une activité pérenne très utile au territoire de la CCMP. »

Fabien PLASSON excuse Céline ELIE qui n'a pas pu être en visio.

On pourrait revenir point par point sur l'avis proposé :

Sur le bâchage ?

L'enjeu est-il là ? ou plus global ?

Le projet est dimensionné comme en 2020.

La MRAE a critiqué le projet. Le Parc a émis un avis technique. La municipalité de St Julien-Molin-Molette a émis un avis défavorable.

C'est une position propre de la CCMP : qui est dans le sens de la rentabilité et la prospérité de l'entreprise

Il note plusieurs communes à défendre la carrière.

25 ans c'est court, donnons-nous les moyens de définir la pérennité, et se poser les bonnes questions.

La CCMP devrait faire un moratoire. Il ne faut plus confondre besoins et demandes.

C'est comme pour le PAT.

Ce sont des matières non renouvelables

Il faut se baser sur des matières recyclables et voir quels sont les besoins du territoire.

Inventons ensemble !

Fabien PLASSON votera contre ainsi que Céline ELIE et invite à faire de même.

Jean-Paul VALLOT : dans son Conseil, il y a eu un avis positif à l'unanimité avec 9 oui.

Il est Maire depuis 2008.

Il tient à participer à l'enquête, car il habite à 4kms de la carrière et n'est pas gêné.

Sa famille est présente depuis 1630.

C'est plus qu'une carrière car elle remplace celles qui se trouvaient dans tous les villages.

Il fait voir à St Pierre-de-Bœuf ou à Quintenas : on voit de belles constructions.

Dans 25 ans, on n'aura peut-être plus les mêmes besoins, mais les successeurs aviseront.

Il y a un besoin pour nos chantiers.

Les entreprises de Travaux Publics vont à Sablons pour se servir car ce n'est pas possible de prendre les matériaux actuellement à la carrière à St Julien.

Il y a un Impact carbone pour remonter la côte de Serrières, Les aieux n'allaient pas remonter les cailloux avec des bœufs.

20h25 : on note l'arrivée de Geneviève MANDON.

Il espère une suite favorable à la poursuite de l'exploitation.

Il parle des granulats car les entreprises s'approvisionnent à Sablons

Et ce sont les communes qui paient le transport.

Philippe HETZ se plonge dans ce dossier et est gêné par l'avis de la CCMP proposé. Il n'y a que des arguments favorables à la poursuite de la carrière, alors que l'on a des arguments écologiques tels que ceux repris dans l'avis MRAE.

Il est conscient de l'approvisionnement des locaux de nos chantiers, mais il faut sortir du débat binaire pour/contre. On ne peut pas sortir des matériaux locaux sans parler de transport de tonnes : il y a un intérêt oui à cette production locale, mais il faut corrélérer au dimensionnement et voir les nuisances aussi.

Il y a un problème de circulation des camions. On est passé à 100 000 tonnes au lieu de 150 000 tonnes. D'après les élus de St Julien, il y a moins de plainte car le trafic est revenu dans une dimension cohérente par rapport au village.

Il faut une moratoire pour étudier la dimension du projet et faire le point pour rentrer dans l'évaluation. Il faut voir ce qu'a relevé Sandrine GARDET.

On note une baisse de 9% par rapport à l'autorisation de 2020 : le projet a diminué de 160 à 150 tonnes.

Paul THIOLLIÈRE : c'est parce qu'il répartit mieux les camions sur la semaine et que certains passent par Colombier.

Philippe HEITZ : L'Autorité Environnementale a repéré la problématique acoustique. Il faut analyser le bruit résiduel en période de fonctionnement de la carrière, et le bruit final.

Il faudrait compléter l'étude initiale et la documenter sur la situation sans l'exploitation.

Il faut prendre le temps de se plonger dans le dossier.

Il y a un avis de 20 pages de l'Autorité Environnementale et des choses à revoir.

Philippe HEITZ pense qu'il ne peut pas faire un chèque en blanc à un carrier qui a déterminé ses besoins mais quels sont ceux du territoire ? Il faut voir par rapport aux quotas le mieux être depuis la diminution

Robert CORVAISIER : s'est permis de faire lire l'avis du Parc aux conseillers. Il a lu l'avis du carrier. Il faut savoir quels sont les besoins et voir ce qu'on peut faire. Peut-on recycler des matériaux ?

Quels sont nos besoins, comment y répondre ? Quantifions le besoin et voyons comment calibrer. Il ne faut pas aller chercher les cailloux n'importe où. Il adhère à la proposition de construire ce projet comme celui du PAT.

Jean-Paul VALLOT : se demande s'il a interrogé les gens de Colombier, qui vivent à 300 m ? certains entendent du bruit : casser de la pierre sans faire du bruit, ce n'est pas courant.

Philippe HEITZ se demande : avec une baisse d'activité, détruit-on des emplois ? Il est gêné par la discussion binaire.

Jean-Paul VALLOT : et si 100 000 tonnes ne suffisent pas au carrier ?

Fabien PLASSON : il y a une carrière qui vit bien avec 30 000 tonnes.

Catherine VARIN : la pierre est dure donc le carrier va continuer à l'exploiter. Au Conseil Municipal de Bourg-Argental, ils ont parlé de réserves. Il faut veiller à l'intérêt écologique et se poser la question de l'intérêt du nouveau gisement et du recyclage.

Robert CORVAISIER : entre détruire des emplois et détruire la planète, il ne faut pas se poser cette question. Quel est l'intérêt général et environnemental ?

Jean-Paul VALLOT : il y a eu de nombreux échanges.

Robert CORVAISIER : ça ne s'est pas senti, on retient seulement la position du carrier.

André GEOURJON : quelle est la fiscalité de l'entreprise ?

Stéphane HEYRAUD : le montant est résiduel par rapport à la fiscalité actuelle. C'était plus significatif sous forme de taxe professionnelle, ça a chuté comme pour toutes les entreprises en plus de la baisse de la CVAE.

La fiscalité aujourd'hui, c'est plutôt les ménages qui la paient.

Il ne souhaite pas répondre à toutes les interventions mais préciser quelques éléments.

La CCMP fait une réponse sur la base d'une demande de la Préfecture.

La CCMP porte un avis tel que présenté, elle n'est pas chargée de faire l'instruction, c'est le rôle de l'Etat, « cher Philippe ».

En réponse à Robert CORVAISIER, on n'est pas non plus chargé d'agglomérer les différents avis, il y a cette enquête publique. Ce qui explique la posture. On est autour de la table pour rédiger un avis au regard de l'économie. Les avis sont très partagés et nous les respectons.

Philippe ROYET : on n'est pas chargé d'évaluer la qualité du dossier mais on peut mettre un avis sur les engagements.

Jean-François CHORAIN : se demande si « on est plus fort que l'Etat ? » La DDT et la DREAL font leur boulot. Il a voté un avis personnellement au Parc naturel régional du Pilat. Il se demande si on est plus fort que la DREAL pour expertiser. Il n'est pas sûr de pouvoir juger sur le fond. C'est la seule carrière de Loire Sud. La consommation de granulats en France, c'est 7 tonnes/an/habitant.

C'est 600 000 tonnes sur le territoire de chalandise ; 89% sont livrés dans un maximum de 30 km.

Robert CORVAISIER : selon qui ? c'est l'entreprise qui le dit ?

Denis THOUMY : les 30 km, c'est l'intérêt économique, au-delà, ce n'est pas rentable.

Jean-François CHORAIN : 30% du prix : c'est le coût du transport. La qualité de la pierre, de la roche dure et massive, n'a rien à voir par rapport au recyclage.

Robert CORVAISIER demande s'il peut expliquer.

Jean-François CHORAIN : le delta on ne pourra pas le faire par rapport aux besoins avec le recyclage. Pour ou contre la carrière : ce n'est pas possible, on ne peut pas arrêter la carrière.

Robert CORVAISIER : personne n'a dit qu'on veut arrêter la carrière ce soir.

Jean-François CHORAIN : un moratoire c'est ça. Il a entendu parler de quota, on ne peut pas dire ça à nos entreprises, qui sommes-nous pour faire ça ?

Paul THIOILLIERE : les « soviets » et ça a marché.

Jean-François CHORAIN : les chantiers locaux vont être approvisionnés par des granulats extérieurs. Si on diminue la production, il y aura moins de camions mais tous nos entrepreneurs locaux (routiers, agriculteurs...) Sur le marché « Département de la Loire », ils ont un marché pour le transport de granulats.

Que fait-on ? on monte au dépôt de la République ? on décharge ? on recharge ? Le territoire (CC + départements limitrophes) doit essayer de réfléchir pour ne pas être pénalisé. 150 000 tonnes, c'est Ok mais le nombre de camions est un frein pour les chantiers locaux, car on a besoin de matériaux. On fait venir des camions de l'extérieur qui peuvent passer, mais pas ceux de la carrière.

On mesure 200 camions à St Sauveur, 400 à Bourg-Argental et il n'y a pas de problème de circulation.

Le problème à St Julien, c'est que les gens sont garés sur les Routes départementales et ils ne peuvent pas se croiser, donc la circulation est complexe. Il faut trouver des aires de stationnement et gérer la vitesse.

Il y a eu la concertation, il y était au titre du Département avec les communes, la Communauté de Communes.

Pendant la concertation, on n'a pas pu.

Stéphane HEYRAUD : Robert CORVAISIER a demandé la parole.

Robert CORVAISIER : les matériaux de la carrière vont à Sablons et remontent ?

Paul THIOILLIERE : pourquoi ils descendent les matériaux, c'est pour le laver. Ces matériaux servent à la SNCF. Pour 11% ils vont hors zone de chalandise.

Jean-Paul VALLOT : il a appelé une entreprise pour réparer une fuite d'eau, il y a eu besoin de 2,5 tonnes : il a fallu se gendарmer pour avoir ces 2,5 tonnes.

Robert CORVAISIER : il faut stocker.

Jean-Paul VALLOT : il va le faire, et il l'a dit à M le Secrétaire Général de la Préfecture. Des agriculteurs sont prêts à la faire mais à 11 €/tonne...

Il a fourni un tracteur pour aider et à midi, c'était fini. Ils ont monté les 35 tonnes bénévolement pendant 3 jours.

Robert CORVAISIER : il faut anticiper et avoir du stock pour les besoins.

Jean-Paul VALLOT : si Jean-Paul VALLOT y va, il va bloquer 5 semi-remorques : c'est fou.

Robert CORVAISIER : il faut requalifier des friches et recycler des matériaux. Il faut garder des pierres à bâtir et concasser pour récupérer. On n'enlève pas le fait qu'on a des besoins, mais il faut être raisonnable.

Paul THIOILLIERE : le potentiel de matériaux recyclés par rapport aux nouveaux : le recyclé couvre 7 % des besoins mais 93 % des besoins sont couverts par de matériaux de carrière, on en aura toujours besoin.

Robert CORVAISIER : prenons-les.

Jean-François CHORAIN : il faudrait rajouter une plateforme.

Robert CORVAISIER : il n'a pas de projet ficelé mais il ne faut pas rester arc-bouté. Qui a mis le quota de 150 000 tonnes ? c'est le carrier ? On pose une limite et elle va toujours nous embêter, comme en urbanisme. Si on a une réflexion collective, on trouvera une solution d'intérêt général. Dépensons avec parcimonie.

Stéphane HEYRAUD : le recyclage des friches, c'est prévu dans les cahiers des charges de démolition. Ça fait partie des conditions par rapport à l'EPORA. On n'a pas entendu ce soir ; on a plusieurs entreprises qui se sont mises à recycler, dont une entreprise à Marlihes qui cherche du foncier pour faire du recyclage de matériaux de reconstruction. La collectivité ne va pas porter le projet mais accompagnera les entreprises. Il faut s'assurer que le projet puisse se faire. L'intercommunalité n'ira pas seule et ce n'est pas un effet de manche, cela remonte à 2-3 ans. Le foncier, c'est le nerf de la guerre. Les entreprises ont intérêt à le faire notamment si cela peut rassurer.

Jean-Paul VALLOT : a fait une demande auprès de Borne TP le 6/10/2023 de 120 tonnes de 0,80 ; l'entreprise n'a pas pu s'approvisionner avant le 11/10 donc il a fait 60 km pour aller se servir chez Laquet. Pour le chantier du stade de Boulieu-les-Annonay : il fallait 2.800 tonnes, il a fallu aller à une carrière à 70 km. L'entreprise SDRTP, pour un chantier à La Versanne a dû parcourir 48 km au lieu de 24 pour ne pas retarder le chantier.

Robert CORVAISIER : les entreprises locales connaissent leur volume, comme par hasard...

Catherine VARIN : l'entreprise peut s'organiser car il y a des marchés publics.

Jean-Paul VALLOT : c'est compliqué pour les entreprises de trouver des terrains de stockage. Ça ne va pas, ce n'est pas possible de voir des tas de pierres de partout.

André GEOURJON : la principale compétence de la Communauté de Communes, c'est l'économie. Il verrait mal qu'on prenne des mesures contraignantes vis-à-vis d'une entreprise.

Jean-François CHORAIN : le dossier déposé n'est pas le même que celui qui a été cassé. Il y a moins 43 % d'emprise de défrichement, sans parler de la diminution des poids lourds. Le nouvel arrêté a pris en compte les observations et on constate des améliorations significatives.

Stéphane HEYRAUD : dans la demande d'autorisation.

Denis THOUMY : dans la demande d'autorisation, on a pris en compte les différents points. S'il a bien entendu, personne ne conteste l'intérêt économique pour la CCMP et le périmètre autour. C'est inscrit dans le schéma des carrières. On note la qualité du matériau et aussi l'importance du recyclage mais celui-ci ne répond pas à tout le besoin.

Il peut être proposé un avis favorable en demandant la prise en compte des éléments du Parc et de l'Autorité Environnementale. On peut peut-être prévoir que ce soit pris en compte mais on ne peut pas prévoir les besoins.

Robert CORVAISIER : on peut faire de la prospective.

Jean-François CHORAIN : « on », c'est qui ? on va le faire pour toutes les entreprises ?

Robert CORVAISIER : l'analyse des besoins de la Petite Enfance, on l'a fait, le PAT on l'a fait. On peut connaître une tendance, et savoir vers quoi aller. Dès qu'on parle de carrière, ça bloque. On n'est pas des sachants mais c'est le devoir des élus de se projeter. On essaie dans les communes de se projeter plus loin que le lendemain.

Paul THIOLLIÈRE : Connaître les besoins ? S'il n'y a pas de besoin de caillou, le carrier s'arrêtera seul. Il ne produira pas plus que de besoin.

Robert CORVAISIER : il faudrait savoir si dans 25 ans on n'aura pas tout mangé.

Paul THIOLLIÈRE : il y a des roches pour plus de 100 ans.

Fabien PLASSON : moins de 43% de défrichements, c'est une autorisation sur la superficie totale, il pourra les exploiter.

Paul THIOLLIÈRE : non, ce n'est pas possible.

Jean-François CHORAIN : le carrier sait ce qu'ont fait la Commune de St Julien et le Parc. L'Arrêté a été cassé donc il le sait et doit prendre en compte ces données, il est obligé. Il ne peut pas ne pas tenir compte des observations ni de celles du juge qui a cassé l'arrêté. On a intérêt à collaborer.

Fabien PLASSON : il faut être vigilant.

Jean-François CHORAIN : oui bien sûr. Toutes les communes ne sont pas opposées, il faut intégrer les recommandations de la MRAE pour améliorer. Ils sont là pour les analyses.

Denis THOUMY : on peut prendre un avis sous réserve.

Philippe HEITZ : est OK avec l'avis de Denis THOUMY.

David KAUFFER : il n'y a pas de prise en compte des recommandations ?

Stéphane HEYRAUD : elles visent à l'amélioration du dossier.

Bernard SOUTRENON : non, ce n'est pas une réserve.

Stéphane HEYRAUD propose la rédaction suivante : « Par ailleurs, le Conseil Communautaire souhaite la prise en compte des recommandations émises par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans son avis du 13/06/2023 ». Il demande si l'on considère que cela fait partie de la proposition initiale et ainsi qu'on ne vote pas un amendement. Il demande si chacun s'est exprimé.

Par 2 abstentions (L. PEREZ et D. PEYRACHON), par 7 voix contre (C. ELIE, F. PLASSON, P. HEITZ, R. CORVAISIER, P. ROYET, N. MATHEVET, C. VARIN) et par 26 voix pour, l'assemblée émet un avis favorable à la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation déposée par la société Delmonico Dorel Carrières, intégrant la phrase de conclusion mentionnée ci-dessus.

CULTURE ET ACTIONS SOCIALES

4. Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de St Sauveur-en-Rue : modification du budget et avenant à la Convention maîtrise d'ouvrages déléguée

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

- la délibération n°2018-94 du 26 juin 2018, actant à l'unanimité le projet de MAM et le plan de financement prévisionnel, tel que mentionné ci-dessous.

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	36 000,00 €		Etat DETR	72 474,00 €	18%
Travaux bâtiment	281 810,00 €		Département	188 373,00 €	47%
Aménagement extérieurs	80 560,00 €		Autofinancement	137 523,00 €	35%
Total HT	398 370,00 €		Total	398 370,00 €	100%
Total TTC	478 044,00 €				

- la délibération n°2019-67 du 25 juin 2019, actant à l'unanimité le nouveau budget prévisionnel, et le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes obtenues	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre 9% de l'estimation	32 613,00 €	Etat DETR	72 474,00 €	15%
Travaux bâtiment + extérieurs	450 109,40 €	Département	188 373,00 €	39%
		Autofinancement maxi	221 875,70 €	46%
Total HT	482 722,70 €	Total	482 722,70 €	100%
Total TTC	579 267,24 €			

Les travaux de la MAM sont terminés depuis 2022. La période de crise sanitaire ainsi que divers contentieux avec des entreprises ont influé sur les délais et sur les coûts de revient définitifs. Dans le même temps, les demandes de subventions réalisées par la Commune et la CCMP ont été plus favorables aux collectivités.

Ainsi, il est proposé de valider le plan de financement définitif afin de procéder à l'élaboration d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrages délégué entre la CCMP et la Commune et de pouvoir procéder au solde des comptes.

Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	34 960,11 €	Etat DETR-DSIL	114 253,68 €	21%
études - diagnostics	4 058,47 €	Département	199 185,00 €	37%
Travaux bâtiment et extérieurs	495 670,99 €	Autofinancement	221 250,89 €	41%
Total HT	534 689,57 €	Total	534 689,57 €	100%
Total TTC	641 627,48 €			

Par l'abstention (P. ROYET) et par 34 voix pour, l'assemblée :

- valide le budget définitif et le plan de financement correspondant,
- approuve l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrages déléguée,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à le signer.

5. Convention de partenariat avec l'association « Tu joues »

Régis FANGET, Vice-président, rappelle à l'assemblée la délibération du 29 juin 2021 autorisant la signature de la CTG avec la CAF.

Dans ce cadre, il a été convenu (fiche action 2B) de développer en lien avec l'association « Tu joues » le service de ludothèque itinérante LudoPilat, ou ludobus.

Ce développement se fera de façon conjointe avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat et certaines communes du territoire.

La convention définit les engagements réciproques des parties pour la mise en place des services de ludothèque et de ludobus itinérant.

Les missions confiées à l'association sont :

- l'animation et développement de la ludothèque avec un service de prêt de jeu itinérant,
- la réalisation de 24 accueils Espaces de Rencontres Ludiques (ERL) en période scolaire (La Versanne, Marlies et Saint Régis du Coin),
- la présence de la ludothèque lors des temps forts parentalité de la CCMP,
- la proposition aux communes d'une ou deux animations ponctuelles.

En contrepartie des actions entreprises dans le cadre de la présente convention, l'association percevra des financements de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Pour l'année 2023 servant de base pour les exercices suivants, la participation financière de la CCMP est établie comme suit :

- 4.000 € pour les Espaces de Rencontres Enfants Parents
- 3.000 € pour le ludobus itinérant
- 1.000 € pour deux interventions dans le cadre de temps fort parentalité

La convention est conclue entre les deux parties pour une durée allant de sa signature jusqu'au terme fixé au 31 décembre 2026. La convention ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Régis FANGET précise qu'il n'a pas d'écho défavorable des 8 communes conventionnées ni des autres communes où il y a des interventions de Tu Joues.

André GEOURJON : note que les personnes qui s'en occupent sont motivées.

André VERMEERSCH note que l'association est venue au marché de St Régis. Le service est parfait pour les enfants et les parents.

Régis FANGET : propose de valider.

Stéphane HEYRAUD : ce sont des coûts partis.

Paul THIOLLIERE : votera contre, il a un faible pour ceux qui travaillent et par pour ceux qui jouent.

Catherine VARIN : c'est important de jouer.

Nathalie MATHEVET : c'est important de ne pas toujours être devant les écrans. Il faut apporter au niveau éducatif.

Dominique PEYRACHON : Tu Joues propose une variété de jeux qu'on ne peut avoir.

André VERMEERSCH : il faut avoir un regard collectif sur les jeux. On doit jouer avec nos enfants.

Philippe HEITZ : Paul THIOLLIERE est pour le travail des enfants ?

Paul THIOLLIERE : A l'école, les enfants pourraient travailler plus.

Robert CORVAISIER : Paul THIOLLIERE n'assiste pas aux cours, il devrait.

Nathalie MATHEVET : par rapport au coût, ça rapporte et par rapport au budget évoqué en séance.

Régis FANGET : on joue, on partage.

Nathalie MATHEVET : ils sont forces de propositions.

Régis FANGET a testé avec ses petits-enfants.

Par 1 voix contre (P. THIOLLIERE) et par 34 voix pour, l'assemblée :

- approuve la convention de partenariat avec l'association « Tu joues »,
- approuve les montants de la participation financière tels qu'énoncés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à la signer.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET HABITAT (AEEEH)

6. Demande de subvention de l'ADIL (Agence Départementale de l'Information sur le Logement) Loire Haute-Loire pour l'exercice 2023

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'Assemblée Générale du 31/05/2023 a adopté le budget prévisionnel pour l'exercice 2023.

La mission de l'ADIL42-43 est axée sur le conseil au public, sur l'ensemble du Département de la Loire. La gratuité, la neutralité, l'objectivité et la qualité des conseils dispensés par des juristes diplômés contribuent à faciliter l'accès au droit pour tous. En 2022, 16 702 consultations physiques et téléphoniques ont été effectuées par l'ADIL.

L'ADIL42-43 est un des partenaires de la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans sa mission de rénovation et de transition énergétique des logements anciens sur le territoire communautaire.

L'ADIL42-43 sollicite ainsi une subvention de 1.697,30 €, à hauteur de 0,11 d'euro par habitant des EPCI (sur la base des informations transmises par les services de l'Etat en date du 1^{er} janvier 2023).

Bernard SOUTRENON : on note une légère augmentation, même si c'est peu sur la CCMP. Il faut continuer à participer.

Cédric LOUBET : s'il y a peu de demandes, c'est qu'il y a une méconnaissance du service. C'est une agence des droits des locataires et des bailleurs. Souvent les locataires arrivent trop tard alors que l'ADIL peut faire de la médiation. Il faut en parler dans le bulletin.

Stéphane HEYRAUD : c'est fait. On ne dit pas dans quel bulletin.

Jean-Paul VALLOT : en réunion des Maires, cela a été très bien expliqué.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le versement d'une subvention de 1.697,30 € à l'ADIL42-43 pour l'année 2023,
- approuve l'engagement du montant maximum correspondant.

TOURISME ET PROMOTION DU TERRITOIRE

7. Fixation des tarifs Espace Nordique – Saison Hiver 2023-2024 et Été 2024

André VERMEERSCH, Vice-président explique à l'assemblée que la Commission Tourisme et Promotion du Territoire réunie le 11 octobre dernier propose les tarifs hiver suivants et de reconduire le « Pass famille » : 2 adultes payants, le 1er enfant payant et les suivants gratuits.

Tarifs Saison hivernale 2023-2024			
Les tarifs des cartes Nationales et Rhône-Alpes sont fixés par les partenaires.			
	2022/2023	2023/2024	
Ski de fond			
Carte annuelle nationale Adultes	210,00 €	210,00 €	inchangé fixé au niveau National
Carte annuelle nationale Juniors (de 5 à 15 ans)	75,00 €	75,00 €	inchangé fixé au niveau National
Carte Massif Central	110,00 €	120,00 €	changement-fixé au niveau de MMC
Carte Massif Central Jeune 16-25 ans	60,00 €	65,00 €	changement-fixé au niveau de MMC
Carte Massif Central Juniors 5-15 ans	50,00 €	55,00 €	changement-fixé au niveau de MMC
Accès au site Domaine Le Bessat Les Grands Bois			
Ski de fond			
Accès au site Adultes ouverture totale	8,00 €	8,50 €	proposition (inchangé depuis 2018) (à partir de 20,9 km-> pistes rouge+bleue+verte)
Accès au site Adultes ouverture partielle	6,00 €	6,50 €	proposition (inchangé depuis 2018) (si 11,7 km ouverts-> pistes bleue+ verte)
Accès au site Adultes ouverture minimale	4,00 €	4,00 €	inchangé (si 4,6 km ouverts-> piste verte)
Accès au site Adultes fin de journée (à partir de 15h30)			
Accès au site Adultes plus de 75 ans	6,00 €	6,50 €	proposition (inchangé depuis 2018)
Groupe Adultes (à partir de 10 personnes)			
Accès au site Jeunes (de 5 ans à moins de 15 ans)	4,00 €	4,00 €	inchangé
Groupe Enfants (à partir de 10 personnes)	3,00 €	3,00 €	inchangé
Cartes clubs donnant accès à l'ensemble des sites de l'espace nordique des monts du pilat			
Carte club adultes	30,00 €	32,00 €	proposition (inchangé depuis 2018)
Carte club jeunes	15,00 €	16,00 €	proposition (inchangé depuis 2018)
Carte Monts du Pilat - Forez	64,00 €	65,00 €	changement (avec réciprocité totale sur Col de la Loge et Crêtes du Forez)
Itinéraires nordiques Ski de Fond Domaines de Burdignes et Saint-Régis-du-Coin			
Accès au site Adultes	4,00 €	4,00 €	inchangé
Accès au site Tarif réduit enfant	3,00 €	3,00 €	inchangé
Itinéraires balisés découverte (pour les pratiques des piétons, raquettes, ski alternatif, chiens de traîneaux) sur les trois Domaines			
Accès au site	3,00 €	3,00 €	inchangé
Abonnement Itinéraires Découvertes	20,00 €	20,00 €	inchangé
Fil neige initiation Ludoski Croix de Chaubouret			
Accès au site	6,00 €	6,50 €	proposition (inchangé depuis 2018)
Secours			
Intervention sur domaine skiable par le service des pistes	250,00 €	250,00 €	inchangé

Il est proposé la reconduction :

- de l'accès au domaine nordique gratuit pour les établissements scolaires du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (écoles, collèges, autres établissements) pendant le temps scolaire et gratuité proposée pour l'ensemble des écoles primaires, pas seulement celles du territoire, pendant le temps scolaire, y compris accompagnés par des prestataires du territoire. Gratuités d'accès au site pour les groupes bénéficiant d'un encadrement de l'Office du Tourisme du Pilat,
- du « Pass famille » : 2 adultes payants, le 1er enfant payant et les suivants gratuits,
- du tarif préférentiel (tarif groupe) pour les :
 - détenteurs d'un titre de transport cars Région, daté du jour issu des Lignes N° 12 Saint Etienne/Le Bessat/Bourg-Argental et N° 17 Saint Etienne/Bourg-Argental/Annonay,
 - porteurs du Pass INTER-CE 42.

NB : les différentes réductions ou tarifs préférentiels ne sont pas cumulables.

Pour la saison estivale, il est proposé une légère augmentation pour la descente de dévalkart.

Tarifs Saison estivale 2024			
	2023	2024	
Dévalkart GRAIX (à partir de 10 ans)			
1 descente	3,80 €	4,00 €	<i>proposition</i>
1 descente groupe (à partir de 30 descentes achetées)	2,70 €	2,80 €	<i>proposition</i>
6 descentes	20,00 €	20,00 €	<i>inchangé (hausse en 2021)</i>
12 descentes	35,00 €	35,00 €	<i>inchangé (hausse en 2021)</i>
Forfait nominatif 1 heure (de 17 à 18 heures)	22,00 €	22,00 €	<i>inchangé (hausse en 2021)</i>
Mini Dévalkart (réservé au moins de 10 ans)			
1 tour	2,50 €	2,50 €	<i>inchangé (hausse en 2021)</i>
5 tours+1 offert	12,50 €	12,50 €	<i>inchangé (hausse en 2023)</i>
Locations de site			
Location site dévalkart 2 heures	450,00 €	450,00 €	<i>inchangé (hausse en 2023)</i>
Location site mini dévalkart 2 heures	150,00 €	150,00 €	<i>inchangé (hausse en 2023)</i>
Location des 2 sites de dévalkart pour 2 heures	600,00 €	600,00 €	<i>inchangé (hausse en 2023)</i>
Uniquement en complément des locations pour 2 heures			
Location des 2 sites de dévalkart 1 heure	220,00 €	220,00 €	<i>inchangé (hausse en 2023)</i>
Location des 2 sites de dévalkart ½ heure	110,00 €	110,00 €	<i>inchangé (hausse en 2023)</i>
Parcours Monde des Pentes			
Tarif unique plus de 3 ans	8,00 €	8,00 €	<i>inchangé (hausse en 2021)</i>
Gratuit pour les moins de 3 ans	0 €	0 €	<i>inchangé</i>
BUVETTE			
Boissons locales/perrier/eau plate... l'unité	2,50 €	2,50 €	<i>inchangé (hausse en 2021)</i>
		2024	
PARTENARIAT TECHNOFUN by MDL MECA			
Forfait demi-journée "portes ouvertes"		250,00 €	
Forfait journée "portes ouvertes"		500,00 €	

André VERMEERSCH précise que les tarifs ont été communiqués. On a des tarifs Massif Central et Nordic France qui s'imposent.

On a étudié en commission Tourisme, il a été proposé de modifier quelques tarifs. Les Cartes clubs évoluent peu : 1€/carte. Ces cartes permettent la réciprocité avec la Loire. La Commission a accepté cette proposition. Il la soumet au Conseil.

Fabien PLASSON : pour les cartes clubs, il faut communiquer auprès de nos associations sur le fait que ce soit des entrées illimitées aux domaines.

André VERMEERSCH : on va faire un mailing aux associations.

Stéphane HEYRAUD : on les invite à acheter avant la saison.

André VERMEERSCH : c'est une recette intéressante, elle génère au moins de 6.000 € avant même que la neige tombe.

Paul THIOLLIÈRE : pour faire du ski à roulettes sur la Via Fluvia = faut-il une carte ?

André VERMEERSCH : joker ! Pour les tarifs du Domaine du Bessat, c'est proportionnel à l'ouverture des pistes.

André GEOURJON : demande où en sont les travaux de la piste des Grands Bois ?

Denis THOUMY : ils ne sont pas encore finis.

André GEOURJON : il ne faut pas d'engin lourd qui passe pendant 6 mois.

André VERMEERSCH : il n'y a pas eu de dameuse en 2022, le poids de celle-ci n'est pas important.

Denis THOUMY : les travaux doivent être finis avant la saison d'hiver.

Philippe ROYET : question : est ce envisageable que les tarifs soient différents pour les habitats notamment par rapport au dévalkart ?

Stéphane HEYRAUD : juridiquement ce n'est pas impossible. Pour les tarifs été, on pourrait revoter un tarif supplémentaire. Pour l'hiver, il y a les cartes clubs qui répondent à un tarif préférentiel. Il faut le prévoir au vote du Budget Primitif 2024. Sur les tarifs préférentiels pour les habitants, pour l'été, on reviendra en délibération complémentaire après étude en Commission Tourisme.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve les tarifs pour la saison hivernale 2023-2024,
- approuve les reconductions des différents dispositifs de gratuités ou de tarifs préférentiels,
- approuve les tarifs pour la saison estivale 2024,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Convention Montagnes du Massif Central pour la Saison Hiver 2023-2024

Monsieur le Président propose à l'assemblée le renouvellement du partenariat avec l'Association "Montagnes du Massif Central".

L'adhésion de la CCMP à l'Association lui permet de vendre les cartes d'abonnement Nationales dans le Massif Central. Ces cartes sont vendues, distribuées et gérées par l'Association "Montagnes du Massif Central" pour le compte de Nordique France.

L'Espace Nordique des Monts du Pilat reçoit en dépôt les « Nordic Pass Adultes » et « Nordic Pass Enfants » afin de les délivrer au public.

En fin de saison, un état financier est établi, permettant le reversement à l'Espace Nordique des recettes lui revenant.

Le coût de la participation est de 200 € fixe + un pourcentage variable lié au chiffre d'affaires.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le partenariat avec l'Association « Montagnes du Massif Central » pour l'adhésion à cette association et pour la vente de « Nordic Pass » pour la Saison Hiver 2023-2024,
- approuve la convention,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer l'ensemble des pièces s'y rattachant.

La séance est levée à 21h45.